

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 34 (1962)

Heft: 1

Artikel: Conservations des paysages et des sites

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le développement de l'éducation en Afrique
L'Unesco crée à Khartoum
un bureau d'études
pour les constructions scolaires

Conservation des paysages
et des sites

33

Le Bureau d'études pour les constructions scolaires en Afrique, fondé à Khartoum par l'Unesco, a commencé ses travaux à la fin du mois de novembre.

Pour ses premières tâches, le bureau devra établir les plans de deux écoles normales, à construire l'une au Soudan, l'autre au Nigéria (région du nord). Après ces deux établissements, prévus pour 300 ou 400 élèves chacun, l'Unesco mettra à l'étude la construction d'un lycée avec internat dans un pays africain d'expression française. Il s'agit de l'une des premières réalisations du plan de l'Unesco visant à développer l'enseignement en Afrique. La Conférence générale de l'Unesco, l'an dernier, avait donné une nette priorité, dans ce plan, à la construction de bâtiments scolaires de tous les types. L'urgence et l'ampleur du problème étaient confirmées à nouveau, en mai dernier à Addis-Abéba, au cours de la Conférence des Etats africains sur le développement de l'éducation.

Le Bureau d'études pour les constructions scolaires de Khartoum comprend sept experts de l'Unesco: le directeur, deux architectes, deux ingénieurs, un vérificateur-mètreur et un conseiller pédagogique. Trois dessinateurs, ainsi que les locaux et le personnel annexe, sont fournis par le Gouvernement soudanais.

Le directeur du bureau, M. G. Gerd Biermann, architecte berlinois ayant travaillé en Afrique, est déjà à Khartoum, ainsi que trois autres membres de l'équipe: MM. Joachim Grube, de Hambourg, qui a construit des écoles et des hôpitaux aux Etats-Unis, Arthur Allen Smith, conseiller pédagogique de nationalité britannique, et Wilhelm Tomberg (Allemagne fédérale), qui a construit des écoles en Ethiopie.

Une grande partie du travail du Bureau de Khartoum, au cours de la première année, consistera à étudier divers types de bâtiments, ainsi que l'emploi de matériaux adaptés aux conditions climatiques. Les trois premières écoles prévues constituent des projets pilotes, dont les leçons seront largement répandues en Afrique.

Une douzaine d'Etats africains ont d'ores et déjà marqué l'intérêt qu'ils portent au fonctionnement de ce bureau, tant par rapport à leurs programmes de constructions scolaires que pour le profit que leurs architectes et ingénieurs pourront tirer des cours de formation organisés à Khartoum.

Le Bureau d'études fait partie des entreprises financées par le «programme extraordinaire» de l'Unesco en faveur des Etats africains; la République fédérale d'Allemagne lui fournit une somme de 250 000 dollars. («Unesco».)

Un projet de recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites sera présenté, pour adoption, à la douzième session de la Conférence générale de l'Unesco, en novembre 1962.

La recommandation vise à empêcher les atteintes à un patrimoine «d'intérêt culturel ou artistique, urbain ou rural, dû à la nature ou à l'Œuvre de l'homme», dont la notion, reconnaît le rapport, échappe à une définition juridique rigoureuse. C'est à cette insuffisance des lois dans de nombreux pays que la recommandation envisagée s'efforce de porter remède. Elle précise ainsi les dangers qui menacent «paysages et sites» et qu'il importe de contrôler: la construction d'immeubles aussi bien que de routes, de barrages et de lignes électriques, l'affichage et les éclairages publicitaires, les stations-service, le déboisement (et, à cet égard, le comité a insisté sur l'abattage inconsidéré d'arbres le long des routes), la pollution de l'air et de l'eau, le captage des sources, le camping non réglementé, les mines et carrières, le dépôt de matériaux ou de détritiques, etc., dangers qui sont souvent la conséquence de la mise en valeur de certains «paysages et sites».

Le classement de lieux isolés ou de paysages étendus «par zones» est bien entendu préconisé, ainsi que l'acquisition de sites par les collectivités publiques. La recommandation suggère la création d'organismes spécialisés ayant un caractère administratif ou consultatif, un système de sanctions, et surtout une action éducative à l'école et hors de l'école pour souligner la valeur non seulement esthétique, mais scientifique et économique aussi, de cette sauvegarde. A la suite de diverses interventions, le comité s'est prononcé en faveur d'initiatives tendant à créer de véritables «musées de sites», tel que le Musée du Danube à Vienne ou la protection étendue exercée en France dans la région des châteaux de la Loire. De même qu'il existe, un peu partout, des parcs ou réserves naturelles destinés à protéger, dans l'intérêt de la science, une faune et une flore précieuses, on devrait aménager des zones où la protection de ce que la nature et l'homme ont créé répondrait à l'intérêt permanent d'une culture désintéressée...

(«Unesco».)